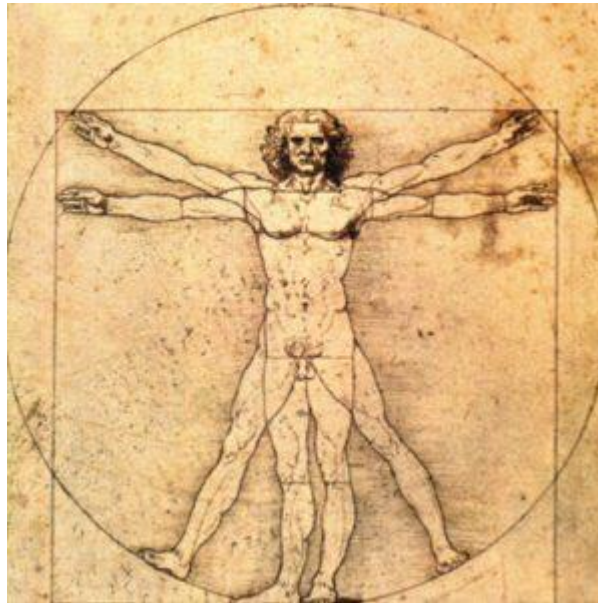




# OBJECTIFS

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du laboratoire sur les principaux aspects éthiques liés à l'activité de biologie médicale.
- Préciser / rappeler quelques principes de base
- Répondre aux paragraphes 4.1.1.3 et 5.1.5. *e et f* de la norme NF EN ISO 15189 v.2012

Quel que soit notre domaine de travail, il faut nous rappeler que la personne doit demeurer le centre et la mesure de tout.



# Définitions



## Éthique :

Ensemble des conceptions morales qui dictent ses actes à quelqu'un.

C'est l'ensemble des règles, des coutumes et mœurs qui dirigent une bonne conduite. Elle est en relation étroite avec les valeurs personnelles, professionnelles et le droit. L'éthique s'applique à tous, quels que soient son statut, sa fonction, les tâches réalisées.

# Définitions



## Éthique médicale :

Ensemble des règles de conduite des professionnels de santé vis-à-vis de leurs patients.

Le respect de l'éthique médicale constitue la meilleure garantie de la qualité des soins et de la liberté du malade ; il témoigne de la recherche d'une certaine forme de sagesse dans l'exercice de la biologie.

# Définitions



## Déontologie :

Ensemble des règles et devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et les clients ou le public (Petit Larousse).

# L'éthique : un préalable indispensable à la démarche qualité du laboratoire



Les principes éthiques et déontologiques permettent de définir plus clairement les responsabilités de chacun et les conduites à tenir en fonction des situations.

Même si la direction conserve la responsabilité ultime concernant le fonctionnement général et l'administration du laboratoire, tout le personnel dans le cadre de son activité est amené à appliquer des directives et peut donner des opinions éclairées.

## Les principes éthiques et déontologiques :

- nous guident dans nos décisions importantes concernant le « client » (patient, médecin, infirmière...) et orientent nos comportements professionnels au quotidien.
- stimulent notre droiture et notre bienveillance à l'égard des personnes, notre rigueur intellectuelle pour l'organisation et l'application des processus opérationnels (pré-analytique, analytique et post-analytique) dans le respect des normes et de la réglementation.
- influencent notre manière d'approcher le client et de communiquer avec lui.



# Différence entre déontologie et éthique

La déontologie est un ensemble de règles qui régit l'exercice d'une fonction professionnelle.

L'éthique est appliquée à un champ particulier, par exemple à la biologie médicale.

Certains principes éthiques sont regroupés dans un Code de déontologie propre à chaque profession où ils sont accompagnés de règles professionnelles

# Les principes d'éthique de Bio Med 21

- Priorité au patient, à son intérêt et à ses besoins
- Traitement de manière équitable et sans discrimination de tous les « clients » (patients, prescripteurs, IDE libérales...)
- Respect de la personne et de sa dignité (inclut les règles de confidentialité à toutes les étapes du processus),
- Collecte des seules informations strictement nécessaires à l'identification correcte du patient, à la réalisation des examens de biologie médicale et à leur interprétation

# Les principes d'éthique en biologie médicale

- Aucun examen de biologie médicale réalisé sans l'information et le consentement éclairé du patient (quand cela est possible)
- Aucune considération financière ou politique ne doit influencer sur la réalisation des examens de biologie médicale
- Respect du travail de l'autre et solidarité dans le travail (relations de travail productives §5.1.7)
- Intégrité et honnêteté dans les actes professionnels de chacun.

# Charte éthique



Le laboratoire Bio Med 21 s'engage à satisfaire au mieux le bien être et les intérêts du patient en respectant les principes éthiques suivant :

- ❖ Le laboratoire traite tous ses patients équitablement et sans discrimination.
- ❖ Le laboratoire s'engage à ne pas collecter d'informations qui ne se sont pas strictement destinées à permettre une identification correcte du patient et à la réalisation des analyses requises dans le cadre de nos procédures et modes opératoires.
- ❖ Les actes mis en œuvre au laboratoire afin d'effectuer des analyses de Biologie Médicale sont effectués après le consentement éclairé du patient.
- ❖ Tous les résultats d'analyses ayant des implications graves ne sont communiqués au patient qu'après concertation avec le médecin prescripteur.
- ❖ Les acteurs du laboratoire s'engagent à respecter les règles de Confidentialité en permanence.

- ❖ Le laboratoire s'engage à refuser tout échantillon qui ne permet pas d'effectuer les analyses dans le cadre de nos procédures et en informe le médecin prescripteur, l'infirmière si besoin, et le patient.
- ❖ Le laboratoire s'engage à effectuer les analyses uniquement dans le cadre des procédures et modes opératoires conformes aux normes et aux niveaux de qualification et de compétence requis par la profession .
- ❖ Le laboratoire s'engage à respecter la nature confidentielle des résultats et à ne les communiquer qu'aux professionnels de santé ou autres professionnels autorisés par le code de la santé publique. Il s'assure de plus que les résultats sont correctement interprétés et utilisés dans l'intérêt du patient.
- ❖ Le laboratoire s'engage à respecter la législation concernant l'accès aux dossiers médicaux

- ❖ Le laboratoire s'engage à stocker les informations de manière à garantir une sauvegarde raisonnable contre la perte de données, les accès non autorisés , les falsifications et les actes de malveillance.
- ❖ L'utilisation des échantillons à des fins autres que celle de la prescription est admis uniquement dans le cadre des exigences réglementaires et des comités d'éthiques.
- ❖ Le laboratoire s'engage à éviter d'être en situation « de conflit d'intérêt » et s'engage à ne pas avoir de disposition financière incitant à la répétition d'analyses ou interférant avec l'indépendance de jugement du médecin .
- ❖ Tous les acteurs du Laboratoire déclarent être en situation d'indépendance vis-à-vis de pressions de quelque nature que ce soit et de n'agir que dans l'intérêt du patient .

